



Fiche de poste N° 92-2019

Documentaliste

(prolongation de l'appel à candidature)

Conditions d'accès :

Vacation de 8 mois ouverte aux personnes contractuelles
Bac + 3 métiers du livre et de la documentation

Poste vacant : à compter du **15 mai au plus tard**

Contexte général :

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré pour ce qui est de ses missions propres, par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire.

La création du parc national dans le cadre de la loi de 2006, répond à la volonté de l'Etat et des collectivités, de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les différentes dynamiques territoriales locales et valoriser l'ensemble des patrimoines. Cette volonté a été précisée dans une charte de territoire qui fixe les grands axes et les objectifs dont sont garants l'établissement public et les différentes collectivités signataires. L'atteinte des objectifs dépend donc des actions coordonnées ou convergentes de l'ensemble de ces acteurs du « premier cercle », mais également des différentes institutions présentes sur le territoire et de l'ensemble des composantes de la société réunionnaise.

Le coeur du Parc s'étend sur 105 384 ha et représente 42% de la surface de l'île. Aujourd'hui, 19 communes sur les 24 ont adhéré au Parc. Dans l'hypothèse où l'ensemble des 24 communes adhèrent cela représenterait 87 696 ha, soit 35% supplémentaires, c'est une spécificité propre au parc de la Réunion, qui couvrirait alors un territoire représentant près de 77% de l'île.

Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats naturels, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié l'inscription de l'intégralité du cœur du parc national, et quatre sites particuliers, sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco. L'inscription s'est faite sous le nom de « Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion ». Le territoire du Parc est donc labélisé à double titre et à deux niveaux différent; (i) niveau national avec le classement Parc National, et (ii) au niveau international avec l'Unesco.

Dans le contexte de l'île qui connaît une pression démographique et urbaine forte et un besoin en développement, l'établissement public a un rôle de premier plan à jouer dans la construction et la mise en œuvre des partenariats nécessaires à (i) la connaissance, la préservation et la mise en valeur d'un ensemble unique en terme de biodiversité et d'habitats rares, (ii) la mise en place d'une stratégie et d'actions permettant un développement durable des territoires ruraux de l'aire d'adhésion, en s'appuyant sur le tourisme, l'agriculture et en valorisant les aspects culturels des hauts de la Réunion.

La problématique du parc national s'inscrit donc dans la bonne compréhension et la reconnaissance d'une combinaison étroite entre la nature et l'humain. Les missions de l'établissement public sont variées et consistent entre autres :

- à développer la connaissance du patrimoine naturel et culturel,
- à participer à la mise en œuvre d'un développement équilibré du territoire,
- à assurer une gestion conservatoire des milieux et des espèces grâce au dialogue mené avec les différents acteurs concernés,
- à opérer leur surveillance,
- à accueillir les publics et, plus largement à sensibiliser à l'environnement.

L'établissement public doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la charte du parc national (approuvée par décret le 21 janvier 2014), en suscitant, en appuyant et/ou coordonnant les actions qui auront été définies avec les différents partenaires et en développant des actions en propre. Il a ainsi un rôle d'appui et de conseil auprès des collectivités territoriales, et particulièrement des communes adhérentes à la charte, pour promouvoir la prise en compte du patrimoine dans le cadre des politiques locales d'aménagement et de développement durable.

L'établissement public dispose d'un siège situé à la Maison du parc national à la Plaine-des-Palmistes (direction, secrétariat général, 3 services techniques) et de 4 services territoriaux, dits « secteurs », installés à la Plaine-des-Palmistes (Secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), Petite-Île (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord).

Le Parc national de La Réunion compte ainsi environ 35 agents au siège et, 50 agents dans les secteurs assurant majoritairement des missions de terrain.

Finalité du poste /Nature de l'activité :

Sous l'autorité hiérarchique de la responsable du service pédagogie et sensibilisation des publics, le (la) documentaliste effectue la collecte, le traitement et la mise à disposition des ressources documentaires numériques, texte et photo, identifiées prioritaires selon le projet d'établissement, via une base de données documentaires à l'usage des agents en interne et des partenaires de l'établissement.

Contenu des missions :

Le (la) documentaliste a pour mission principale la gestion de la documentation essentiellement numérique de type littérature grise, documentation scientifique et technique. Il ou elle aura en charge de :

- collecter la documentation répondant aux besoins d'informations identifiés au sein du projet d'établissement ;
- analyser et hiérarchiser la documentation collectée ;
- effectuer le nettoyage des index de la base documentaire ;
- effectuer le traitement documentaire (catalogage, analyse de contenu, indexation) en participant à l'enrichissement et l'évolution des langages documentaires existants afin de les adapter aux besoins ;
- dans le cadre de la refonte du système d'information, contribuer à adapter le logiciel SIGB PMB aux besoins de recherche identifiés ;
- adapter les notices existantes selon la nomenclature nouvellement définie ;
- accompagner les agents dans la manipulation de l'outil et plus précisément du module de recherche ;
- rechercher l'information répondant aux demandes en interne ou aux partenaires

Le (la) documentaliste a pour mission complémentaire la gestion du fonds multimédia pour les besoins internes de l'établissement dans le cadre de la production de supports de communication ou de sensibilisation des publics.

Il (elle) aura en charge de :

- effectuer la sélection/tri du fonds photographique non traité selon les besoins préalablement identifiés ;
- effectuer l'analyse de l'image et le traitement documentaire associé ;
- contribuer à la réflexion sur la mise en place d'une plate-forme de gestion de contenu multimédia ;
- rechercher des photographies sur demande pour les besoins d'illustration (communication, sensibilisation).

Compétences requises :

Savoirs et connaissances :

- Maîtrise des techniques documentaires liées au traitement texte, image fixe et animée
- Maîtrise de logiciels documentaires
- Maîtrise des techniques de rédaction et de synthèse
- Connaissance du droit de la propriété intellectuelle

Savoir-faire et aptitudes :

- Sens de l'organisation
- Rigueur
- Lecture rapide

Qualités humaines et savoir- être :

- Aptitude pour le travail en équipe
- Bon relationnel
- Avoir le sens de l'écoute
- Faire preuve de curiosité intellectuelle

Conditions et moyens d'exercice

- permis de conduire B indispensable

Localisation du poste

La résidence administrative est au siège de l'établissement à la Plaine des Palmistes.

Modalités de dépôt de candidature :

Votre candidature (lettre de motivation et curriculum vitae détaillé) est à transmettre à

Monsieur le Directeur du Parc national de La Réunion :

- soit par voie postale à l'adresse suivante :

**Parc national de La Réunion
258 rue de la République
97431 LA PLAINE DES PALMISTES**

- soit par courriel, avec demande d'accusé de réception, **exclusivement** à l'adresse suivante : contact-rh@reunion-parcnational.fr

Date limite de candidature :

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **30 avril 2019**

Personnes à contacter pour informations :

Responsable du service Pédagogie et sensibilisation des publics : **Mme Céline HOARAU**
celine.hoarau@reunion-parcnational.fr

Secrétaire général adjoint - Responsable des ressources humaines : **M. Julien DELMAS-DENIAU**

julien.delmas-deniau@reunion-parcnational.fr